

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	8
Absent	5

Votes	
Pour	38
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 18 février 2026

Le mercredi 18 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 5 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO
M. Stéphane BANCE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Sabrina FONTAINE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Alain OMRANE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, El Arbi CHIRRANE, Catherine DESPRÈS, Sabrina DOS REIS, Hacès SASU

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Délibération portant modification du tableau des effectifs

Délibération portant modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver que le tableau des effectifs annexé au budget doit être modifié afin de permettre le bon fonctionnement des services.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L 313-1 et L 332-8,

Vu l'avis du Comité social Territorial du 9 février 2026,

Considérant que la suppression des postes listés ci-après n'entraîne aucun reclassement, ces derniers étant vacants, et ont vocation à contribuer au bon fonctionnement des services,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de la modification dans l'effectif du personnel communal de postes comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	TC	10	Suppression
Adjoint technique	TC	10	Création
Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe	TC	2	Suppression
Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe	TC	2	Création

ARTICLE 2 : Décide de la suppression dans l'effectif du personnel communal de 6 postes comme suit :

Nombre de postes supprimés	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste supprimé	Service
3	Adjoint administratifs territoriaux	Chargé d'accueil et d'animation en centre social	Service des centres sociaux
1	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Conseiller social (CESF)	Service des centres sociaux
1	Adjoint administratifs territoriaux	Assistant administratif	Service des centres sociaux
1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Directeur adjoint du conservatoire	Conservatoire

ARTICLE 3 : Décide de la création dans l'effectif du personnel communal de 9 postes comme suit :

Nombre	Cadre	Intitulé de la	Possibilité de pourvoir le poste sur le	fondement l'article 332.8 du CGFP
				Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20260224-DEL-26-008-DE Date de télétransmission : 24/02/2026 Date de réception préfecture : 24/02/2026

de postes ouverts	d'emplois	fonction du poste ouvert	Motif du recrutement	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Adjoint administratifs territoriaux	Assistant administratif du service prévention	Article 332.8 du CGFP	- Assurer l'accueil physique et téléphonique des agents et des partenaires extérieurs ; - Participer à l'analyse des accidents de service graves et récurrents (arbre des causes) ; - Veiller et assurer le suivi des registres santé et sécurité au travail (RSST) et du réassort des trousseaux et armoires de premiers secours ; - Participer à l'exécution des opérations budgétaires liées aux actions programmées du service ; - Mettre à disposition les supports d'information relatifs aux missions du service (affichage, intranet, mailing).	Disposer d'une formation initiale de niveau 4	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
3	Adjoint d'animation territoriaux	Chargé d'accueil et d'animation en centre social	Article 332.8 du CGFP	- Assurer l'accueil physique et téléphonique ; - Informer et orienter les usagers sur les activités du centre social et des services de la ville ; - Effectuer diverses tâches administratives simples pour les personnes en demande (ex : impressions, Scan, etc.) ; - Effectuer des recherches numériques simples sur demande des publics ; - Assurer la gestion du courrier ; - Gérer le planning de réservation des salles de la structure, des permanences d'accès aux droits (écrivain public, etc.) et des activités famille ; - Participer à la saisie des inscriptions, aux règlements et aux encaissements ; - Effectuer diverses tâches administratives en lien avec les activités globales du centre (rédaction d'affiche d'information, fiche d'inscriptions, etc.) ; - Veiller à la bonne tenue de l'accueil ; - Déployer des animations thématiques pour le hall d'accueil (exposition, etc.) ; - Participer aux temps forts et événements de la structure.	Disposer d'une formation initiale de niveau 4	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux
1	Adjoint d'animation territoriaux	Animateur famille	Article 332.8 du CGFP	- Assurer la gestion comptable et Participer à l'identification et l'analyser les besoins des familles ; - Développer de nouvelles activités en fonction des demandes, des besoins, des axes de développement consignés dans le projet social ; - Mettre en place et animer les actions directes qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des familles (sorties familles, sorties culturelles, ateliers et stages, soirées, etc.) ; - Participer à la mise en œuvre de la programmation	Disposer d'une formation initiale de niveau 4	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux

Adresse de réception en préfecture
 094-219400223-20260224-DEL-26-008-DE
 Date de télétransmission : 24/02/2026
 Date de réception préfecture : 24/02/2026

				« vacances familles » et les accompagner dans l'organisation de ce projet en cohérence avec les besoins exprimés ; - Participer à la mise en place d'un travail cohérent et complémentaire en lien avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale ; - Contribuer au développement et à la coordination des projets transversaux de la structure et des animations globales du Centre Social en relation avec l'ensemble de l'équipe (séjours et week-ends familles) ; - Faciliter l'articulation des actions familles du Centre Social avec celles conduites par d'autres partenaires du Territoire (CAF, EDS, Association) ; - Participer à la gestion administrative et financière en lien avec le directeur ; - Participer à la vie de la structure.		
1	Assistants territoriaux socio-éducatifs / Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux / Animateurs territoriaux	Médiateur social en centres sociaux	Article 332.8 du CGFP	- Élaborer un diagnostic individuel ; - Élaborer un projet global d'intervention sociale ; - Repérer les valeurs, les ressources et les capacités de la personne et de son environnement ; - Coconstruire un plan d'action avec la personne visant son autonomie ; - Accompagner les personnes dans leur accès aux droits et leurs démarches administratives ; - Piloter ou participer à la coordination des interventions autour de la personne vulnérable ; - Accompagner des groupes et communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet collectif ; - Participer à la construction d'un diagnostic partagé et d'un projet social de territoire ; - Animer des démarches participatives ; - Conduire des actions de prévention au sein d'équipes pluridisciplinaires ; - Identifier, accompagner, se mettre à distance et désamorcer une situation de crise ; - Faire émerger les enjeux des parties et contribuer à l'évolution de la situation - Permettre l'accès effectif aux droits et développer le pouvoir d'agir des personnes ; - Mettre en place les conditions favorables pour le développement du pouvoir d'agir des personnes ; - Assurer l'instruction administrative des dossiers.	Disposer d'une formation initiale de niveau 6	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux ou des animateurs territoriaux
1	Rédacteurs territoriaux	Responsable administratif et financier	Article 332.8 du CGFP	- Assurer la gestion des ressources humaines ; - Assurer la gestion administrative des dossiers.	Disposer d'une formation initiale de niveau 6	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement

				- des dossiers des stagiaires ; - Assurer la gestion des activités artistiques et culturelles sous l'autorité du directeur ; - Rédiger des courriers administratifs ; - Assurer le suivi des dossiers structurels (subventions CAF, Etat BOP 147, département etc.) ; - Gérer la communication : centralisation des informations pour les triptyques, lien avec le service communication pour tous les supports de communications (réseaux sociaux, création d'affiches, d'invitations, de flyers etc.) ; - Assurer la gestion du stock de fournitures administratives et autres (cartouches, vaisselles jetables, produits d'entretien, papiers etc.) ; - Participer à l'élaboration, au suivi et à l'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement ; - Assurer le suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement en relation avec la direction ; - Assurer la gestion des bons de commandes (édition et suivi des bons de commande, des factures) ; - Participer à la tenue de la régie des activités culturelles et les activités des vacances / Régisseur suppléant (encaissements, justificatifs, registres) ; - Participer à la vie de la structure.	initiale de niveau 5	de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
1	Professeurs territoriaux d'enseignement artistique / Attachés territoriaux	Directeur adjoint du conservatoire	Article 332.8 du CGFP	- Participer à la réflexion pédagogique, au suivi et à l'évolution des cursus, à l'organisation de l'évaluation des élèves, ainsi qu'à l'organisation des plannings d'enseignements ; - Co-conduire ou animer en délégation des réunions pédagogiques ; - Participer à la réflexion sur l'évolution du projet d'établissement ; - Identifier les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de projets pédagogiques adaptés ; - Assurer la coordination générale en lien avec les coordinateurs de départements sous sa responsabilité et en liaison fonctionnelle avec les autres coordinateurs de départements ; - Assurer la co-animation des réunions de service, le lien fonctionnel avec le secrétariat, l'accueil et la régie.	Disposer d'une formation initiale de niveau 7	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ou des attachés territoriaux
1	Adjoints administratifs territoriaux	Assistant administratif DGST	Article 332.8 du CGFP	- Assurer l'accueil et l'orientation des usagers ; - Répondre aux appels téléphoniques ; - Assurer le suivi des réclamations et gestion de la boîte mail	Disposer d'une formation initiale de niveau 5	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des

				- direction des services urbains ; - Assurer la rédaction et la mise en signature des courriers simples et des comptes rendus de réunion ; - Assurer la tenue de l'agenda du directeur des services urbains ; - Assurer la gestion financière du service (bons de commande, création des tiers, enregistrement DC4, etc.) ; - Assurer la continuité de service lors de l'absence des gestionnaires administratifs de la DGST.		adjoints administratifs territoriaux
--	--	--	--	---	--	--------------------------------------

ARTICLE 4 : Décide l'ouverture dans l'effectif du personnel communal de 5 postes comme suit :

Nombre de postes ouverts	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste ouvert	Possibilité de pourvoir le poste sur le fondement l'article 332.8 du CGFP			
			Motif du recrutement	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Assistants territoriaux socio-éducatifs / Attachés territoriaux	Adjoint au responsable du service habitat et responsable du pôle logement social	Article 332.8 du CGFP	- Animer et accompagner l'équipe du pôle logement social en veillant au travail transversal ; - Garantir la qualité de l'accueil et d'information des demandeurs de logement du secteur public ; - Mettre en œuvre la politique locale de l'habitat en matière de gestion de l'offre et des demandes de logement public ; - Assurer la veille législative relative au logement public et la partager avec l'équipe des conseillers logement ; - Suivre et participer aux travaux menés par Grand Orly Seine Bièvre : mise en place de conférences intercommunales du logement (CIL), du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID), de la cotation et de la gestion en flux ; - Piloter et développer le partenariat avec les associations du territoire dont la gestion des conventions avec certaines de ces associations ; - Réaliser l'analyse statistique annuelle des demandes de logement et des relogements ; - Veiller à la mise à jour des outils de communication et leur diffusion auprès des habitants dont les demandeurs de logement.	Disposer d'une formation initiale de niveau 7	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ou des attachés territoriaux
4	Rédacteurs territoriaux / Adjointes administratifs territoriaux	Conseiller logement	Article 332.8 du CGFP	- Assurer l'accueil physique et Accueillir et conseiller les usagers ; - Réceptionner les demandes de logement ; - Réaliser l'instruction des demandes de logement ; - Assurer la gestion du fichier des demandeurs de logement ; - Analyser les besoins en logement ; - Effectuer la recherche et la sélection des candidats pour les	Disposer d'une formation initiale de niveau 4	Rémunération indiciaire déterminée au regard du grade de recrutement sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260224-DEL-26-008-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

				propositions de logement en lien avec les autres agents du pôle ; - Assurer le suivi des besoins de relogement et les offres liés aux problématiques d'hygiène et de santé.		
--	--	--	--	--	--	--

ARTICLE 5 : Le régime indemnitaire des postes créés aux articles 1, 3 et 4 de la présente délibération sera défini dans les limites de celui accordé aux cadres d'emplois concernés, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques et correspondant au niveau de classement des postes au sein des emplois de la collectivité.

ARTICLE 6 : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

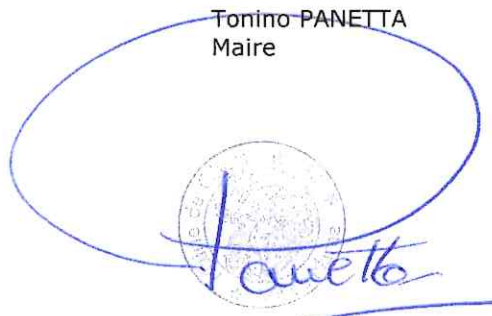
ARTICLE 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 février 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260224-DEL-26-008-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026